

Article du Télégramme.com sur l'action de Crésus BRETAGNE

Surendettement. 516 nouveaux cas en 2009

Association luttant contre le surendettement et l'exclusion bancaire des particuliers, Cresus a apporté son aide à 516 foyers finistériens en 2009. Et les premiers concernés ne sont pas forcément les plus démunis.

Hausse du nombre des dossiers traités

Implantée depuis la fin 2007 dans le Finistère, l'association Cresus (Chambre régionale de surendettement social) a suivi 516 nouveaux dossiers l'année dernière, contre 278 en 2008. L'association compte 14 antennes dans le département et s'appuie sur une trentaine de bénévoles actifs.

Quimper et Brest les plus concernés

À Brest, 163 cas de surendettement, ou de «mal endettement», ont été enregistrés par l'association en 2009, contre 149 à Quimper. C'est à Morlaix (45 dossiers) et Carhaix (44) que les bénévoles ont ensuite été les plus sollicités. À noter que Cresus est également intervenu à sept reprises à la maison d'arrêt de l'Hermitage de Brest.

40.000EUR

C'est le niveau moyen d'endettement, à l'échelle du territoire national, des personnes auxquelles la structure vient en aide. L'année dernière, le cas d'un Finistérien ayant contracté 26 crédits différents a notamment été relevé. Un «triste record», selon Michel Le Jeune, le vice-président de Cresus Bretagne.

Pas les plus pauvres

«Certaines des personnes qui nous sollicitent gagnent jusqu'à 4.000EUR par mois», explique encore Michel Le Jeune. «Les foyers les plus pauvres étant, pour leur part, étranglés par les frais bancaires». Par ailleurs, 28% des Finistériens suivis en 2009 sont propriétaires de leur logement et 43% des 516 dossiers étudiés étaient ceux de personnes salariées.

Une majorité de 40-49 ans

Plus d'un Finistérien sur quatre (26%) aidé en 2009 a entre 40 et 49 ans. Les 30-39 ans sont ensuite les plus touchés (25%). Toutefois, de plus en plus de personnes retraitées, «soucieuses de venir en aide à leurs enfants», se retrouvent à leur tour prises au piège des crédits revolving (qui reste la première cause de surendettement dans le Finistère). Autre constat, près d'un foyer finistérien sur deux, concerné par le phénomène, n'a pas d'enfant à charge.

Cresus favorable à un «fichier positif»

La mesure, qui ne figure pas dans le projet de loi visant à protéger les ménages surendettés dévoilé par Christine Lagarde le 24 mars dernier, est pourtant une priorité aux yeux des représentants de Cresus. «Nous souhaitons que les prêteurs soient dans l'obligation de consulter le taux d'endettement de la personne qui les sollicite», indique Michel Le Jeune, qui juge par ailleurs «insuffisant» le projet de loi de la ministre de l'Économie.

Thierry Dilasser